

Centre national de gestion

Arrêté du 23 juin 2025 portant inscription au titre de l'année 2025 au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des personnels de direction

NOR : TSSN2530314A

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L. 6141-1 ;

Vu les articles L. 522-32 à L. 522-37 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;

Vu l'arrêté du 2 août 2005 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2014 fixant le pourcentage mentionné à l'article 21 ter du décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Arrête :

Article 1^{er}

Les directeurs d'hôpital hors classe ci-après sont inscrits au titre de l'année 2025 au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article L. 5 (1° et 2°) du code général de la fonction publique comme suit :

A compter du 1^{er} janvier 2025 :

AUBERT	Laurent
BARGIER	Jean-Marc
BERNIAC	Stéphane
CAILLE	Laurence
CHAMBON	David
CHARTON-BOISSERIE	Cécilia
CLOUARD	Geneviève
COTELLON	Gérard

COULOMB	Élisabeth
CUESTA	François
FOREST	Régis
GAUZE	Philippe
GERMANI	Laurent
GILANT	Christophe
GOT	Christophe
GROSEIL	Sylvain
HENNION	Caroline
JANCOURT	Daniel
JOSEPHINE	Corinne
LACARRIERE	Sylvie
LAURAIN	Fabrice
LAVOLLE-MAUNY	Marie-Hélène
LE CORRE	Sébastien
LEGENDRE	Luce
LEFEVRE	Richard
MALACCHINA	Serge
MALIBERT	Jean-Charles
MALLET	David
MARLATS	Philippe
MEGZARI	Anissa
MEYER	Philippe
MICHAUD	Emmanuelle
MIRAGLIOTTA	Yannick
MORICE-MORAND	Olivier
MOULIN	Anne
MULLER	Denis
PAILHE	Lionel
PAUMARD	Hervé
PAVON	Jocelyne
PETTER	Diane
POIRSON-SCHMITT	Sandrine
PONTIES	Olivier
PRUDAT	Brigitte
REMMERY	Brigitte
ROBIC	Catherine
RUDER	Marie-Anne
SENSCHAL-STEKELOROM	Corinne
THUMERELLE	Michel
TICOS	Pascale
WILHELM	Christine
VERDUZIER	Christophe
VILLENEUVE	Philippe
YOU	Vincent

A compter du 1^{er} avril 2025 :

RICHARD

Jean-Rémi

A compter du 1^{er} décembre 2025 :

POUILLART

Arnaud

SCHREINER

Agnès

A compter du 27 décembre 2025 :

JAY-PASSOT

Laurence

MOUREAUX-PHILIBERT

Sylvie

Article 2

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteure de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Le 23 juin 2025.

La directrice générale
du Centre national de gestion,
Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD